



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

aide médicale urgente

Question écrite n° 111102

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur l'information et la prévention en matière d'action médicale et plus particulièrement sur le recensement des défibrillateurs cardiaques dans les lieux recevant du public. Les statistiques indiquent que 40 000 décès par an, en France, sont dus à des arrêts cardiaques. L'association RMC-BFM, qui oeuvre pour une meilleure information de la population et pour l'installation de défibrillateurs dans les lieux recevant du public, a mis en place une cartographie de ces défibrillateurs cardiaques. Cette cartographie fait appel aux citoyens, notamment grâce à leurs smart phones, pour signaler les défibrillateurs déjà présents dans les lieux publics. D'autres associations ont également entrepris cette démarche. Elle s'interroge donc sur la nécessité aujourd'hui de faire porter le projet d'une cartographie nationale, portée par l'ARS ou par le ministère. Elle souhaite donc connaître les intentions du ministre sur ce projet de santé publique.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111102

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2011, page 6244

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)